



ARRÊTÉ
FIXANT LA COMPOSITION DU JURY
DES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIÈME CONCOURS
POUR LE RECRUTEMENT DANS LE GRADE
D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE DE CHANCELLERIE
AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

La ministre de l'Europe et des affaires étrangères,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2008-342 du 14 avril 2008 relatif à l'appellation du corps des adjoints administratifs et à l'appellation du corps des adjoints techniques du ministère des affaires étrangères et européennes ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2019-491 du 21 mai 2019 instituant un troisième concours d'accès à certains corps de catégorie C de la fonction publique de l'Etat et portant diverses dispositions relatives au recrutement des adjoints techniques des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2019 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe de chancellerie du ministère des affaires étrangères ;

Vu l'arrêté du 4 juillet 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours pour le recrutement dans le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe de chancellerie,

Arrête

Art. 1^{er} – Monsieur Philippe RIGHINI, conseiller des affaires étrangères hors classe à la retraite, est désigné en qualité de président du jury des concours externe, interne et troisième concours pour le recrutement dans le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe de chancellerie au titre de l'année 2024.

Art. 2 – Sont nommés membres du jury :

M. Thomas ANIN, secrétaire de chancellerie de classe exceptionnelle,
Mme Françoise AUBURTIN-NAVARO, secrétaire des affaires étrangères,
M. Alexandre BACHELET, secrétaire des affaires étrangères,
M. Foudil BOUREGBA, secrétaire de chancellerie de classe supérieure,
M. Stéphane CABALLERO, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe de chancellerie,
Mme Leila CEDRATI, secrétaire des affaires étrangères,
Mme Audrey LADIESSE, adjointe administrative principale de 1^{ère} classe de chancellerie,
Mme Chloé LAFON, secrétaire des affaires étrangères,
Mme Séverine LE TUTOUR, secrétaire de chancellerie,
Mme Céline PENDARIES, secrétaire des affaires étrangères principale,
Mme Florence PEREZ, secrétaire des affaires étrangères.

Art. 3 – En cas d'empêchement de Monsieur Philippe RIGHINI, les fonctions de président du jury seront assurées par Madame Françoise AUBURTIN-NAVARO pour le concours interne et le troisième concours, et par Madame Céline PENDARIES pour le concours externe.

Art. 4 – Le directeur général de l'administration et de la modernisation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 15 novembre 2023

Pour la ministre de l'Europe et des affaires étrangères
et par délégation,
pour le directeur général de l'administration et de la modernisation,
pour la directrice des ressources humaines,
pour la sous-directrice de l'attractivité et des recrutements,
la cheffe du bureau des concours et examens professionnels



Marie BÉLOU-AFFRE